

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2012

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Etaient présents : MM. Patrice PERRIN, Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoint, Mmes Catherine FAYOLLE, Joëlle BOHRAUER, MM. Claude PIERREVELCIN, René BRUN, Denis PIERREVELCIN, Frédéric PIERREVELCIN, Jean-Noël RAFFNER Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Madame Chantal PERRIN qui a donné pouvoir à Madame Charlotte GAUDEL pour tout vote et décision ; Madame Tania MUSY qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MULLER pour tout vote et décision ; Monsieur Norbert DEMANGEAT qui a donné pouvoir à Monsieur René BRUN pour tout vote et décision ; Monsieur Laurent MATHIEU qui a donné pouvoir Monsieur Clément LOING et Monsieur Jacky FUNK qui a donné pouvoir Monsieur Claude PIERREVELCIN.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une Minute de silence à la mémoire de Madame Hélène PARMENTIER, Adjointe au Maire de 1978 à 2011. Il suggère au Conseil Municipal de donner le nom d'Hélène PARMENTIER à une place ou une salle dès que l'occasion se présentera.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour des affaires financières :

- DM2 budget de l'eau

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2012
- 2) Régie municipale de chauffage : approbation du compte-rendu du 10 avril
- 3) Affaires foncières : bail emphytéotique clos Sainte Richarde à Hachimette
- 4) Affaires financières : DM 2 budget commune et affaires financières diverses,
- 5) Points divers : présentation du projet de voirie partagée,
- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REGIE MUNICIPALE DE CHAUFFAGE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance de la régie municipale de chauffage du 10 avril 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3) AFFAIRES FONCIERES

Bail emphytéotique clos Sainte Richarde au profit de Colmar Habitat

Par délibération du 1^{er} décembre 2008, la Commune a désigné la société COLMAR HABITAT pour la réhabilitation du 1^{er} étage et des combles de l'ancienne école primaire, 1, rue de la 5^e DB à Hachimette, sous la forme d'un bail emphytéotique de 55 ans, COLMAR HABITAT supportant l'ensemble des travaux liés aux logements et percevant en contrepartie les loyers.

L'avis des Domaines a été sollicité. Cet avis a été rendu le 25 avril 2012 et fixe le montant de la redevance annuelle à 2 760 €.

Les éléments principaux du bail sont les suivants :

- Durée : 55 ans à compter du début des travaux
- Redevance : un (1) euro symbolique par an, non révisable
- Réhabilitation de 2 logements au 1^{er} étage et création de 2 logements dans les combles, réhabilitation extérieure du bâtiment et réorganisation de la cour ainsi que prévu au permis de construire
- Travaux et dépenses à charge de Colmar Habitat : ensemble des travaux liés aux logements ainsi que la moitié des travaux de réhabilitation extérieure (charpente, couverture-zinguerie, ravalement des façades...)
- dépenses prises en charge par la Commune : l'autre moitié de ces travaux communs. Exonération de TLE, reversement à Colmar Habitat de la subvention allouée par le Conseil Général dans le cadre de la réalisation de logements aidés, le tout conformément aux délibérations précédentes du Conseil Municipal,

Colmar Habitat s'oblige à faire procéder aux travaux ayant fait l'objet du permis de construire n° PC06817511A0002 délivré en date du 16 mars 2011 et à les achever en octobre 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean-Marie MULLER, le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur Jean-Noël RAFFNER ne prenant pas part au vote,

- **Au vu** de l'avis du service des Domaines, approuve le projet de bail emphytéotique tel que relaté ci-dessus, moyennant une redevance annuelle de un euro symbolique, non révisable, à la majorité des membres présents et donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de régulariser l'acte notarié dans les conditions ci-dessus.

4 AFFAIRES FINANCIERES**4.1. Décision modificative n°2 du budget communal**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP	DM2	TOTAL
60621	Combustibles	4 500,00	2 000,00	6500,00
6184	formation	14 000,00	-2 000,00	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 080 254,09	41 700,00	1 121 954,09
Recettes de fonctionnement		BP	DM2	TOTAL
773	Mandats annulés	0	41 700,00	41 700,00

Dépenses d'investissement		BP	DM2	TOTAL
1678	Autres emprunts	0	41 700,00	41 700,00
2138	Autres constructions (programme 20)	45 000,00	45 000,00	90 000,00
2181	Install. générale, agencement et aménagement (programme 107)	15 000,00	5 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles (programme 54)	516 716,09	-94 000,00	422 716,09
2315	Installation matériel outillage technique (programme 158)	27 000,00	4 000,00	31 000,00
2315	Installation matériel outillage technique (programme 30)	30 000,00	40 000,00	70 000,00

Recettes d'investissement		BP	DM2	TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	1 080 254,09	41 700,00	1 121 954,09

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

4.2 Décision modificative n°2 / budget « eau et assainissement »

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP	DM2	TOTAL
6063	Fournitures d'entretien	1 700,00	2 000,00	3 700,00
618	Divers	900,00	1 000,00	1 000,00
628	Divers contribution com-com	64 600,00	7 000,00	71 600,00
6378	Autres impôts et taxes et versements assimilés	54 000,00	1 000,00	55 000,00
672	Revers. De l'excédent à la collect.	13 000,00	- 11 000,00	2 000,00

Dépenses d'investissement		BP	DM2	TOTAL
2156	Installations techniques (programme 95)	0	5 000,00	5 000,00
2315	Installation matériel outillage technique (programme 100)	58 000,00	-5 000,00	53 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **APPROUVE** les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

4.3 Prise en charge d'un dégât causé à un véhicule

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE indique aux membres du conseil municipal que la voiture de Madame Christine DELAUNAY qui circulait rue du Dr Macker a subi une crevaison. Sa roue a heurté la trappe de regard d'arrivée d'eau qui s'est renversée et a perforé le pneu. Le montant de la réparation s'élève 47,10€ TTC.

Afin de pouvoir rembourser la réparation payée par Mme Christine DELAUNAY, il convient de prendre une délibération.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de rembourser à Madame Christine DELAUNAY la somme de 47,10€ correspondant à la facture de réparation.

4.4 Soutien à la fête de la musique

Monsieur Patrice PERRIN informe les membres du conseil municipal que le Comité d'animation organise la fête de la musique et que 14 groupes ont été retenus à l'occasion de cette manifestation. Afin de combler un éventuel déficit, le comité d'animation demande une aide la commune. La commune prendrait en charge le déficit jusqu'à la moitié des sommes versées aux groupes, ce qui correspond à 700,00€.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Patrice PERRIN, Adjoint
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de prendre en charge le déficit éventuel tel qu'il est détaillé ci-dessus

5 POINTS DIVERS

Présentation du projet de voirie partagée et sécurisation du carrefour devant la Mairie

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les grandes lignes du projet de voirie partagée et leur fait part de la nécessité d'effectuer des travaux de voirie pour la sécurisation du carrefour devant la Mairie et la création d'une zone de rencontre rue Macker.

La construction d'une plate-forme surélevée a pour but de sécuriser le carrefour devant la mairie, de valoriser l'espace public avec l'élargissement des trottoirs, de ralentir la circulation des véhicules et de sécuriser la traversée des piétons.

Une signalisation horizontale réglementaire sera mise en place avec dents de requin, passage piétons et bandes podotactiles.

La réalisation du plateau surélevé sera au carrefour de la rue du Général Dufieux, rue Macker et rue de l'Abbé Simon.

Voirie partagée (ou zone de rencontre) de la rue Macker

C'est une section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagée de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Réalisation d'une zone de rencontre au niveau de la rue Macker (du carrefour RD 248 jusqu'au pont sur la Béhine)

L'ensemble estimé à : 55 184,00€ HT soit 66 000,00 € TTC

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean-Marie MULLER, le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de la réaliser les travaux de sécurité du carrefour devant la Mairie et rue du Docteur Macker.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter toute subvention possible pour le projet d'investissement prévu,

6) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Néant

7) RAPPORT DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS ET DELEGUES DE LA CCVK

Néant

8) COMMUNICATIONS DIVERSES

8.1 Construction d'une nouvelle Gendarmerie

M. le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil qu'il a rencontré lors d'une réunion le Colonel HURTAULT, les responsables de Habitat de Haute Alsace, Monsieur Guy JACQUET Maire d'Orbey Conseiller Général et Monsieur Roger BLEU Maire du Bonhomme. Afin d'engager le projet de construction d'une nouvelle Gendarmerie, la Commune de Lapoutroie dispose d'un accord écrit de la part d'un propriétaire acceptant de vendre du terrain. De son côté, les services de la Gendarmerie vont déposer un dossier de demande pour la construction d'un nouveau bâtiment à la Direction Générale de la Gendarmerie.

8.2 Embauche d'un nouvel agent

M. le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil, que suite au départ à la retraite de Madame Jacqueline VICHARD, la Commune avait procédé à une annonce d'embauche. Après plusieurs entretiens, le poste a été attribué à Melle Christelle FOEHRENBACH qui débutera le 1^{er} juillet 2012.

Calendrier :

- La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement
--

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2012
- 2) Régie municipale de chauffage : Approbation du compte-rendu du 10 avril
- 3) Affaires foncières : bail emphytéotique clos Sainte Richarde à Hachimette
- 4) Affaires financières : DM 2 budget commune et affaires financières diverses,
- 5) Points divers : présentation du projet de voirie partagée,
- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 19 juin 2012				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
PERRIN	Patrice	Adjoint		
LOING	Clément	Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	Conseiller municipal		
BOHRHAUER	Joëlle	Conseiller municipal		
FUNK	Jacky	Conseiller municipal	Procuration donnée à C. PIERREVELCIN	
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseiller municipal	Procuration donnée à C. GAUDEL	
MUSY	Tania	Conseiller municipal	Procuration donnée à JM MULLER	
FAYOLLE	Catherine	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal	Procuration donnée à C.LOING	
BRUN	René	Conseiller municipal		
DEMANGEAT	Norbert	Conseiller municipal	Procuration donnée à René BRUN	
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Frédéric	Conseiller municipal		